District Haute-Garonne de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

Réunion Plénière du lundi 04 mars 2024
Procès-Verbal N° DIS.N°20 23/24
DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

ENT 3 P COMMINGES 21 / NOE.LONGAGES 21 du 10.02.2024 – U16 D2 – Poule A

Club de l'ENT 3 P COMMINGES 21

1 match automatique + 6 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : acte de brutalité/joueur, pendant la rencontre, hors action de jeu

1 match automatique + 6 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : acte de brutalité/joueur, pendant la rencontre, hors action de jeu

Pour le club de NOE.LONGAGES 21

1 match automatique + 6 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : acte de brutalité/joueur, pendant la rencontre, hors action de jeu

Affaire n°2 :

EAUNES.LABARTHE FC 21 / ST. NAUPHARY 21 du 03.02.2024 – U18 D1 – Poule B

Club de d'EAUNES.LABARTHE FC 21

7 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 18.03.2024
Motif : bousculade/joueur, après la rencontre

Club de ST.NAUPHARY 21

1 match automatique + 6 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : bousculade/joueur, après la rencontre

Affaire n°3 :

GRENADE FC / LM SPORT du 11.02.2024 – SD3 – Poule C

Club de GRENADE FC

1 match automatique + 6 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : acte de brutalité/joueur, pendant la rencontre, hors action de jeu

5 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 18.03.2024
Motif : bousculade/joueur, pendant la rencontre, hors action de jeu

Club de LM SPORTS

1 match automatique + 7 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : bousculade + propos injurieux/joueur, pendant la rencontre

1 match automatique + 6 matches fermes de suspension de toutes fonctions officielles
Motif : acte de brutalité/joueur, pendant la rencontre, hors action de jeu

Les deux équipes :

Match à rejouer avec désignation de 3 arbitres et 1 délégué à la charge du District car l'arbitre n'a pas mis tous ses moyens en œuvre pour que la rencontre arrive à son terme.
Date à fixer par la Commission compétente